RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

REÇU EN PREFECTURE
le 06/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-087-440352136-20260629-PV_INSTAL_C

DEPARTEMENT

DE LA

HAUTE-VIENNE

ABATTOIR LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 29 juin 2026

PROCES VERBAL

De l'installation du Conseil d'administration et,

De l'élection d'un Président et d'un Vice-Président

Nombre de membres dont le Conseil d'administration doit être composé : 9
Et, ce conformément à l'article 5 des statuts.

Nombre de membres assistant à la séance : 7

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin,
Les membres du Conseil d'administration de l'Abattoir de Limoges Métropole, désignés par délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2026 (n° 5.10), se [redacted]

Etaient présents :

- **En qualité de représentants de Limoges Métropole :**
 Monsieur Jean-Marie BOST,
 Monsieur Fabien DOUCET,
 Monsieur Laurent LAFAYE,
 Monsieur François POIRSON,
 Monsieur Rémy VIROULAUD.

- **En qualité de personnalités qualifiées :**
 Monsieur Julien FAUCHER, Président de la Coopérative agricole d'action sanitaire
 Monsieur Charles MULLER, 1er vice-président de la Chambre départementale d'agriculture.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-087-440352136-20260629-PV_INSTAL_C

Absents excusés :
Madame Christelle AUPETIT-BERTHEMOT,
Monsieur Guillaume GUERIN,

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Rémy VIROULAUD, doyen d'âge, qui après l'appel nominal, déclare installés dans leurs fonctions de membres du Conseil d'administration de l'Abattoir de LIMOGES METROPOLE :

Monsieur Jean-Marie BOST,
Monsieur Fabien DOUCET,
Monsieur Laurent LAFAYE,
Monsieur François POIRSON,
Monsieur Rémy VIROULAUD
Monsieur Julien FAUCHER,
Monsieur Charles MULLER.

Le Conseil d'administration choisit comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Marie BOST.

Conformément à l'article 9 des statuts qui dispose :

> *Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président et, un vice-président. L'élection à lieu au scrutin secret et, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.*

Il a été procédé à l'élection du Président et du Vice-Président, au scrutin secret et, à la majorité absolue des suffrages.

1 – Election du Président :

À la suite de l'appel à candidatures, M. Remy VIROULAUD propose la sienne.

Chaque membre du Conseil d'administration, à l'appel de son nom, remet un bulletin de vote, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné comme résultat :

- Nombre de bulletin : 7
- Nombre de bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaitre : 0
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 5

A obtenu Monsieur Remy VIROULAUD : 7 voix

REÇU EN PREFECTURE
le 06/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-087-440352136-20260629-PV_INSTAL_C

Monsieur Rémy VIROULAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé Président du Conseil d'administration de l'abattoir Limoges Métropole.

2 – Election du Vice-Président

À la suite de l'appel à candidatures, M. François POIRSON propose la sienne.

Le dépouillement a donné comme résultat :

- Nombre de bulletin : 7
- Nombre de bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaitre : 0
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 5

A obtenu Monsieur François POIRSON : 7 voix

Monsieur François POIRSON, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé Vice-Président du Conseil d'administration de l'abattoir Limoges Métropole.

Et ont signé les membres présents :

[redacted]

[redacted]